



ManpowerGroup™

Communiqué de presse

Nanterre, le 11 juillet 2013

Alain Roumilhac, Président de ManpowerGroup, se félicite de la signature d'un accord marquant « une étape décisive dans la création d'une flexisécurité à la française »

« Protéger les personnes plutôt que les emplois »

Selon Alain Roumilhac, Président de ManpowerGroup, la signature d'un accord sur le CDI intérimaire constitue une « *nouvelle étape décisive dans la création d'une véritable flexisécurité à la française* ».

« Nos 80 000 clients hexagonaux nous font remonter tous les jours leurs besoins croissants en compétences et en flexibilité. C'est le moyen pour eux de répondre aux exigences de marchés de plus en plus fluctuants et mondialisés et à des consommateurs de plus en plus exigeants et mobiles. Le CDI intérimaire, s'inscrit dans le prolongement de la loi sur la sécurisation de l'emploi du 24 avril dernier. Il va nous permettre de concilier plus de sécurité et de développement des compétences pour nos salariés intérimaires avec les besoins de flexibilité des entreprises. Sécurisation des parcours et flexibilité responsable sont la base de la flexisécurité : le CDI intérimaire en est un jalon emblématique. ManpowerGroup va s'engager pleinement dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. »

« Un accord difficile à obtenir car particulièrement novateur »

Alain Roumilhac souligne aussi le professionnalisme et le sens des responsabilités des partenaires sociaux, qui ont su, en un temps très court, conclure un accord difficile à obtenir car particulièrement novateur. « *Ce résultat justifie la confiance qu'avaient placée en nous les signataires de l'ANI de janvier, en décidant d'exclure le travail temporaire du champ de la taxation des contrats courts.* ».

En effet, cet accord comporte deux volets : le premier renforce les garanties dont disposeront les salariés intérimaires qui ne voudront ou ne pourront passer sous statut CDI. Le second permettra d'offrir à certains de nos salariés des contrats à durée indéterminée. Grâce à un fonds mutualisé de sécurisation des parcours, les périodes d'intermission seront utilisés pour faire monter en qualification nos salariés.

L'engagement de Manpower pour la mise en œuvre de ce nouveau chapitre de la flexibilité responsable en France est dans la droite ligne de nos engagements historiques en matière d'innovation sociale.



ManpowerGroup™

A propos de ManpowerGroup en France :

ManpowerGroup est un Créateur de Solutions pour l'Emploi, qui propose, en France, une gamme complète de solutions pour l'emploi :

- Le travail temporaire et le recrutement permanent CDI-CDD : sous la marque Manpower
- Le recrutement de cadres supérieurs et confirmés, et les services professionnels : sous la marque Experis
- La formation et l'évaluation des compétences : sous la marque FuturSkill
- L'externalisation de solutions RH : regroupant plusieurs entités sous le label ManpowerGroup Solutions
- Le conseil RH en matière de management des talents et des carrières : sous la marque Right Management

Pour plus d'informations sur ManpowerGroup France, rendez-vous sur www.manpowergroup.fr

Contact presse

Marie Legrand – Tél : 01.57.66.14.43 – marie.legrand@manpower.fr